REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,

Arrêté du
portant nomination à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n°90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2001-863 du 14 septembre 2001 relatif à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation, modifié par les décrets n° 2005-1350 du 25 octobre 2005 et n° 2008-1372 du 19 décembre 2008,

Arrêtent :

Article 1

Sont nommés membres de droit à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation,

. au titre de l'administration :

- le directeur général de l'INSEE du ministère de l'économie et des finances

- le directeur général du trésor du ministère de l'économie et des finances

- le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie et des finances

- le secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- le chef du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- le directeur général de France Stratégie.

. au titre de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitée en application de l'article 3 du décret du 28 février 1990 susvisé, des syndicats de salariés :

- Assemblée permanente des chambres d'agriculture : M. Luc Servant

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles : M. Philippe Pinta

- Coordination rurale : M. François Lucas

- Confédération paysanne : M. Florian Orange

- Jeunes agriculteurs : M. Baptiste Gatouillat

- Fédération générale agro-alimentaire de la CFDT : M. Gaël David

- Fédération nationale agroalimentaire et forestière - CGT : M. Jean-Pierre Ribout.

. au titre des personnalités qualifiées :

- M. Jean-Christophe Bureau : chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique

- M. Jean-Christophe Roubin : directeur de l'agriculture au Crédit agricole SA

- M. Lucien Bourgeois : membre de l'Académie d'Agriculture de France

- M. Olivier-Louis Tissot : directeur de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

- Mme Nadia Joubert : directrice des études et des statistiques à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

- M. Philippe Boullet : directeur au Conseil national des centres d'économie rurale

- M. Philippe Boyer : secrétaire général de l'observatoire des prix et des marges.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 02 MAI 2017

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte parole du Gouvernement,

Stéphane LE FOLL

Le ministre de l'économie et des finances,

Michel SAPIN